

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Réponse à mon frère.

-L'éclaircissement du propos

“Les hérésies sont plus graves que les péchés”

-Le Mensonge est plus mauvais que les hérésies.

-Doit-on jeter les amulettes de valeurs ?

-Est-ce que nous voyons la réponse de Salât El Istikhâra dans les rêves ?

De Nidâl beni Mouhemmed ,

Je t'enjoins la crainte d'Allâh, et de craindre de parler de Lui sans savoir ou de te prononcer au sujet de sa religion. Je demande à Allâh de te refugier afin que tu ne sois pas parmi les menteurs à son propos, Ibnou Taymiya a dit : « **Quiconque parle de l'Islam sans science est un menteur, même s'il n'avait l'intention de mentir** »¹. Et de te prémunir de toute tentation. Et j'espère qu'en lisant ce livre, tu réformeras ce que tu as déformé.

Ceci dit ; je te fais part de ce que j'ai vu propagé parmi les gens afin que tu le corriges et que tu te suffises de transmettre les paroles des savants, sans rien rajouter sur eux ni essayer d'expliquer leurs propos. Demandant à Allâh de t'accorder science sagesse et guidé ainsi qu'à moi-même. Et ma réussite ne repose que sur Allâh.

¹ {Medjmou'e El Fatêwa 10/449}

Chapitre El Menhadj :

Les Innovations sont plus graves que les péchés :

Tu dis : « L'innovation est pire que tous les péchés et toutes les désobéissances à Allâh... » puis Tu expliques en donnant exemple : « Pour en comprendre la gravité par exemple écouter des anachîd, fêter le mawlîd (anniversaire du Messager), utiliser une sebha (chapelet de perles) est plus haram (interdit) et grave que la fornication, le meurtre, l'alcool, la médisance et toutes les désobéissances de manière générale. »

Je dis : Ceci est une incompréhension de ta part des paroles des savants cher frère, car la généralité du fondement que "l'innovation est plus grave que les pêchers" n'est pas une généralité absolue. Et les exemples que tu as donnés sont faux, puis tu as banalisé les grands péchés par tes paroles, qu'Allâh te pardonne.

Cheikh Salih Ben Abd El Azîz Âl Cheikh a dit dans l'explication du mérite de l'Islam : « **Le genre** des innovations est plus grave et plus grand que les grands pêches c'est-à-dire **du genre** des grands péchés, et **ceci ne veut pas dire que toute innovation est plus grave que tout grand péché.** »

Cheikh Rabî'e ben Hadi El Medkhalî a dit : « **Le Mensonge est plus mauvais que les hérésies** ô mes frères ! Le menteur est plus mauvais chez les Gens de la Sounna que l'hérétique, car on peut rapporter (le hadith) sur l'hérétique, On a rapporté sur El Qadariya et on a rapporté sur El Mourdji'a et on a rapporté sur d'autres genre des gens de l'innovation, tant que ce n'est pas une hérésie qui anathématise, et tant que ce n'est pas un menteur. Si un menteur s'attribue aux Gens de la Sounna alors il est chez eux de plus bas degré que les gens de l'innovation. Et c'est pour cela qu'ibni Ouday -qu'Allâh lui fasse miséricorde- a spécifié dans son livre (El Kâmil) presque vingt-neuf chapitres au sujet des menteurs et un seul chapitre au sujet des gens de l'innovation. Ainsi que les Gens de la Sounna acceptent (le hadith) rapporté par les gens de l'innovation véridiques, hormis les prêcheurs (parmi eux) »².

Ceci démontre que ce n'est pas toute hérésie qui est plus grave que tout grand péché (majeur), et donc ce que tu as mentionné dans ton exemple est faux. Les Anashîd (chants sans instruments) le chapelet (Misbeḥa) avec lequel on dénombre

² Audio disponible sur internet.

les évocations ne sont pas plus graves que la fornication, le meurtre, l'alcool, la médisance et toutes les désobéissances ! Jamais !

Et sache que les hérésies se divisent en trois degrés : **hérésie d'anathème, grande hérésie, et petite hérésie.**

Et elles se divisent aussi en deux catégories : **une vraie hérésie, et une hérésie additive.**³

Et elles sont toutes dangereuses et un égarement, ainsi que la petite hérésie qui est une voie qui mène à la grande.

Chapitre : Jurisprudence.

Fatwa au sujet des amulettes et des talismans :

Qu'Allâh te guide mon cher frère, je ne doute de ta bonne intention et ton amour à être bénéfique aux musulmans en les aidant à avancer dans leur religion, mais tu t'es mis à répondre aux questions sans y être qualifié. Tu as donc donné des fatâwa au sujet des amulettes à tout le monde, comme dans l'article sur ton

³ Voir : "El I'tiâm 1/286-337 de Achâtibî

compte représenté par une image démontrant pleins de talisman où tu leur dis qu'ils doivent brûler, jeter et détruire leurs amulettes, sans préciser ou demander aux gens de détailler si elles sont en or ou autre matière ayant de la valeur. Donc tu ordonnes aux gens de jeter leurs biens et leurs argent sans savoir que parmi les **objectifs fondamentales de la législation** est "la préservation de l'argent". Ainsi que tu dis aux hommes ayant des chaines et gourmettes en or ou en argent de les jeter au lieu de les offrir à leurs mères, sœurs, ou épouses ou autres femmes proches.

-Le comité permanant des recherches scientifiques et d'alifta présidé par Ibni Bez - qu'Allâh lui fasse miséricorde-a reçu cette question :

« Q: Un homme a fabriqué une idole avec des choses qui ont de l'intérêt, comme l'or et l'argent et ce qui est moindre qu'eux, et c'était en forme d'un être humain ou d'un animal, par exemple pour décorer, puis il s'est repenti de ceci, et désire les transformer à des choses profitables (permises) en législation, comme la monnaie ou les parures ou pour construction, Cela est-il permit ?

R : Il se doit de détruire les statuts, éliminer leurs dessins, détériorer leurs images et de faire disparaître leurs traits, et ce pareillement qu'elles soient faites

pour l'adoration ou la décoration ; afin de blâmer le mal et de protéger le
Tewhîd...et **il est permis de profiter des débris des statuts et des idoles en ce qui
est convenable, pour construire des maisons, des murs, des mosquées, ou faire
avec de la monnaie, ou une parure pour femme et ce qui s'en suit.** Comme il est
permis de profiter des feuilles, des planches et des voitures qui contiennent des
images après les avoir effacées et fait disparaître leurs traces... » [Tome 1 page
n°395].

Le Prophète _prière et salut sur lui_ a dit **“Ne demandent-ils donc pas lorsqu'ils
ne savent pas ?”** Pourquoi n'as-tu pas demandé avant de répondre aux gens ?

Que tu répondes aux gens au sujet de la religion comporte un autre mal que tu ne
prends pas en considération, alors qu'il est énorme ! Et c'est ce mal dont on
souffre et qu'on combat ! Ne sais-tu donc pas que répondre aux questions des
gens alors que tu n'es pas connu par l'étude de science, est un encouragement aux
gens pour prendre leurs religions des inconnus et des égarés, et tous deux peuvent
les égarer.

Tu dois alors lorsque tu ne sais pas_ et c'est le cas_ les renvoyer vers les savants et les cheikhs qui sont aptes et qualifiés à répondre aux questions, Allâh dit en cela :

« **Alors demandez aux Gens du Dhikr lorsque vous ne savez pas** ».

Et par la même occasion, je dis à ceux qui ont jeté leurs biens qu'ils sont blâmables ! pourquoi donc interrogent-ils des gens qu'ils ne connaissent pas sur internet ? Voilà le résultat, vous avez jeté votre or et votre argent ! C'est une leçon pour vous afin que vous appreniez à revenir aux cheikhs.

Salât El Istikhâra (demande de bien) et vision dans les rêves :

Cher frère tu as dit dans certains de tes articles par rapport à salât el Istikhâra en te basant sur une vidéo traduite d'Ibn Outheymîn, où le traducteur a commis une erreur en rajoutant "voit quelque chose **dans les rêves**" et je te transmets ce qu'Ibni Outheymîn a dit au sujet de la vision dans le rêve et ce qu'ont dit beaucoup de savants.

Ibn Outheymîn dit : « **Quant à la parole de certaines personnes : "Qu'il faut que l'homme voit un rêve où il lui est choisi de s'avancer (à son affaire) ou de la délaisser"** Ceci n'a pas de fondement, mais dès qu'il Yastakhîr (demande le bien)

puis il lui est facilité l'accomplissement ou le délaissement (de son affaire), alors nous savons qu'Allâh lui a choisi le bien car il a demandé à son Seigneur de lui choisir ce qui est bien. Naam »⁴

Ibn El Hêdj El Mâlikî a dit : « Et certains accomplissent la prière d'El Istikhâra qui est légiférée puis attendent de voir un rêve pour qu'ils comprennent est-ce qu'ils doivent faire la chose pour laquelle ils ont accompli l'istikhâra ? ou qu'ils doivent la délaisser ? ou que quelqu'un d'autre voit pour eux (dans le rêve), et ceci est nul ! Car celui qui a l'impeccabilité (le Prophète) ﷺ a ordonné d'accomplir el Istikhâra (demande de bien) et de consulter (les gens), non de se (référer) à ce qu'on voit dans les rêves. »⁵

Ceci est sur quoi tu m'as disputé et j'espère d'Allâh qu'il te facilite le cheminement vers son agrément.

سبحانك اللهم و بحمدك أشهد أن لا إله إلا أنت أستغفرك و أتوب إليك.

⁴ Audio titré : [هل يرى الانسان بالرؤية ما يختار له بعد صلاة الاستخارة]

⁵ Livre : Al Medkhal (P.37/4)

و الحمد لله رب العالمين.

Table des matières

Chapitre El Menhadj :	2
Les Innovations sont plus graves que les péchés :	2
Chapitre : Jurisprudence	4
Fatwa au sujet des amulettes et des talismans :	4
Salât El Istikhâra (demande de bien) et vision dans les rêves :	7